

Lettre d'information santé au travail en Bretagne

Di@rbenn*

SOMMAIRE

Édito

Le développement d'une offre de service au profit de la culture de prévention dans les TPE¹ en favorisant une approche partenariale est l'un des objectifs du PRST présenté dans le précédent numéro de Di@rbenn. Une coordination de l'ensemble des acteurs en matière de prévention sera indispensable pour y parvenir. Les TPE sont une cible difficile à mobiliser sur les questions de santé au travail compte tenu de leur nombre, de leur implantation et de leur isolement. Les préoccupations immédiates des chefs d'entreprises qui endossent plusieurs casquettes dans les TPE peuvent être un frein au développement d'actions de prévention. Certains sont même parfois éloignés de toute recommandation sectorielle en la matière et n'ont pas accès à l'accompagnement qui leur permettrait d'envisager une démarche de prévention des risques professionnels.

Pour intéresser les chefs d'entreprises, il sera nécessaire de bien comprendre le besoin des TPE et de structurer des démarches de prévention axées sur le métier plutôt que par le risque. Il s'agira de rendre accessible aux chefs d'entreprises, information, formation et outils afin de renforcer l'acquisition de compétences pour l'ensemble des équipes, dirigeant et salariés. Les moyens limités des TPE devront être pris en compte. Différentes études démontrent que les risques pèsent financièrement sur les entreprises, le secteur d'activité, et plus globalement sur l'économie d'un pays.

Le PRST breton aura alors pour défi de dédramatiser les enjeux et de prouver que conjuguer bien-être au travail et performance participe au progrès économique et social de l'entreprise. Les partenaires sociaux se sont fortement impliqués dans l'élaboration du PST3 : ils le seront tout autant dans la construction de sa déclinaison régionale et seront moteurs dans le déploiement des actions menées dans ce cadre en Bretagne, auprès des TPE et PME².

ATTENTES ET BESOINS DES TPE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION P2

OFFRE DE SERVICE ET OUTILS DE PRÉVENTION DANS LES TPE P3

PISTES D'ACTION ET DE RÉFLEXION P4



© Ludovic SAEZ - Élisabeth QUÉGUINER

Marie-Claire LAGADEC-CGPME.
Éric BALCON - MEDEF Bretagne.

*Diabenn est un mot breton signifiant :
Prévenir, prendre des mesures - Préventif, renfort.

¹ TPE : très petites entreprises de moins de 10 salariés et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

² PME : petites et moyennes entreprises qui occupent moins de 250 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Source : Insee.

POINT DE VUE « ENTREPRISE »

DIFFICULTÉS ET ATTENTES DES ARTISANS ET DES TPE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Les petites entreprises ne sont pas des entreprises comme les autres – surtout lorsqu’il s’agit d’aborder les questions de santé et de sécurité au travail.



La santé et la sécurité au travail concerne tous les travailleurs, qu’ils soient salariés, employeurs ou travailleurs indépendants. L’employeur

est proche des salariés et partage souvent une partie de leur activité. Il est souvent lui-même un professionnel. Le convaincre, c’est l’assurance de la mise en œuvre de la solution.

Dans la majorité des très petites entreprises, le chef d’entreprise endosse plusieurs rôles : responsable commercial, responsable RH, ... Ce travail mené sur tous les fronts l’amène, le plus souvent, à exécuter une double journée de travail. Cette multiplicité des tâches génère un stress important aussi bien pour les salariés que pour le chef d’entreprise que celui-ci tente de canaliser afin de maintenir le pilotage de son entreprise. Mais ce stress peut accroître l’exposition du chef d’entreprise, pouvant lui-même être soumis aux risques psychosociaux, et des salariés aux risques professionnels.

La prévention est un sujet complexe qui nécessite des connaissances d’ordres réglementaires, techniques et sanitaires difficiles à appréhender par la TPE. D’autant que dans une entreprise de moins de 10 salariés, le manque de temps, de ressources et de compétences constituent des obstacles. Or les acteurs de la prévention des risques professionnels sont dans l’incapacité d’accompagner toutes les TPE du fait de leur nombre sur le territoire régional.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre de nouvelles approches, dans une logique de proximité entre les différents acteurs associant la connaissance des réalités de l’activité avec le chef d’entreprise, au côté de ses salariés et des enjeux de la prévention.

Mais comment mobiliser les TPE sur ce sujet ? En leur proposant des démarches adaptées à leur spécificité.

D’une manière générale, la petite entreprise exprime peu de besoins en termes de prévention, si ce n’est un appui ou des outils opérationnels permettant de se conformer aux obligations réglementaires. Pour preuve, l’exemple du secteur du bâtiment où les formations à la prévention gagnent du terrain depuis les évolutions règlementaires de 2012. A contrario, les formations aux risques professionnels les plus communs tels que les contraintes physiques marquées ou l’utilisation de produits dangereux restent peu suivies, malgré l’augmentation de ces risques et les enjeux forts sur ces sujets.

Pour permettre de passer de l’intention à l’action, les TPE ont besoin d’un volet accompagnement de l’entreprise les incitant à s’intéresser à la prévention et faire de la prévention une opportunité pour l’entreprise.

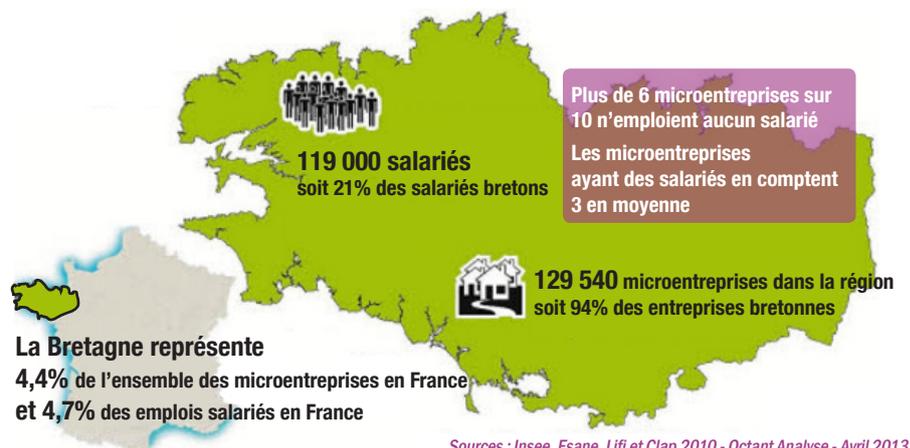
Dans l’approche qui est faite de la prévention auprès des TPE, il convient de raisonner plutôt sous l’angle du métier car le chef d’entreprise ne décompose pas son activité en risque. Il faut donc parler le langage du métier.

En outre, les démarches de prévention doivent avoir des effets atteignables pour ne pas décourager, et convaincre de la faisabilité.

Enfin et surtout, il est nécessaire de privilégier les approches non contraignantes au profit d’une généralisation des actions de prévention déjà engagées par de nombreuses branches professionnelles.

Marina BARBIER.
Secrétaire Générale UPA Bretagne.

Les Très petites entreprises (ou microentreprises) en Bretagne en 2010



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010 - Octant Analyse - Avril 2013

POINT DE VUE « PRÉVENTEUR »

MSA PORTES DE BRETAGNE

Améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels dans les TPE constituent un enjeu majeur et une priorité partagée. Les conséquences humaines, sociales et économiques consécutives aux accidents de travail y prennent toutes leurs dimensions. Dans une entreprise où les effectifs sont réduits, l’arrêt de travail d’un salarié suite à un accident de travail peut désorganiser fortement l’entreprise, le cas échéant, la mettre en péril...

Des leviers existent sur lesquels nous devons agir... Le nombre de TPE, la grande diversité de leurs organisations et de leurs modes de fonctionnement dans les services, dans l’artisanat ou en agriculture, constituent autant de singularités avec lesquelles nous devons composer.

Les TPE doivent, dans une large majorité, progresser dans la prise en compte de la prévention et notamment dans le développement de la prévention primaire en agissant le plus en amont possible sur la conception des situations

de travail, sur l’organisation du travail ou encore sur l’intégration de la prévention lors de l’achat de matériel...

L’un des marqueurs rencontrés dans les TPE est la relative proximité entre dirigeants et salariés. Le chef d’entreprise assure souvent plusieurs fonctions. Outre la gestion de l’entreprise, l’organisation et la planification du travail, il contribue également à la production. Dans les entreprises à faible effectif, il est souvent en prise avec le travail réel. Il apparaît donc plus que d’autres dirigeants, en capacité de bien identifier les contraintes des situations de travail. Ce constat s’avère notamment vrai en milieu agricole (exploitations, entreprises du paysage, entreprises de travaux agricoles...).

Il est bien évidemment nécessaire de mieux sensibiliser et former les responsables de ces TPE aux questions de prévention en milieu de travail. Pour autant, la connaissance assez fine que les dirigeants des TPE peuvent avoir des contraintes de travail de leurs équipes, constitue un avantage à saisir pour développer des

actions concrètes, adaptées et efficaces. Parmi elles, la démarche d’évaluation des risques menée de façon participative avec les salariés de l’entreprise est une réelle occasion pour analyser les différentes situations de travail auxquelles sont confrontés les salariés, pour s’interroger sur le pourquoi des prises de risque et surtout pour développer des actions correctives. Il importe donc de sensibiliser les TPE afin de promouvoir cette approche et les convaincre que la démarche constitue plus qu’une contrainte, une véritable opportunité ! Agir auprès des TPE suppose également de co-construire les actions avec les professionnels en tenant compte de leurs spécificités, de tester ces actions mais aussi de travailler à leur déploiement... En cela, le travail en réseau et l’approche par filière apparaissent comme autant de vecteurs pour démultiplier l’action et atteindre les entreprises ciblées.

Hervé GUILLOT.
Responsable Santé Sécurité au Travail
MSA Portes de Bretagne.



CARSAT BRETAGNE

Utilisation de substances dangereuses à la carrosserie et à la mécanique, postures contraignantes, sols encombrés ou glissants, exposent les salariés des garages de réparation automobiles et poids lourds à des risques d'accidents et de maladies professionnelles. Or, en France, dans cette activité, 90% des salariés travaillent dans des entreprises de moins de 20 salariés.

Pour répondre aux besoins de ces nombreux petits garages, des outils ont été créés par six Carsat, dont la Carsat Bretagne, en collaboration avec l'INRS, le Conseil national des professions de l'automobile, la Fédération nationale de l'artisanat automobile et la Fédération française de carrosserie. Ces outils sont gratuits et disponibles en ligne sur le site de l'INRS. Ils comprennent un outil d'aide à l'évaluation des risques, nommé OIRA Garages, des fiches de postes proposant des solutions concrètes (39 fiches pour l'automobile et 36 pour les poids lourds), ainsi qu'un outil d'aide à la conception des garages. Cet outil, nommé MAVimplant, guide la réflexion de l'entrepreneur dans son projet de création ou de mo-

dernisation et l'orienter vers des choix favorables à la santé-sécurité dans le domaine, par exemple, des flux, des manutentions, de la ventilation.

En outre, avec l'Éducation nationale et les fédérations professionnelles, un dispositif de formation en lycées professionnels et en centres de formation des apprentis, nommée « Synergie Pédagogie », est mis en œuvre au bénéfice des futurs salariés et futurs entrepreneurs. Quant à « Synergie Accueil », dispositif prévu pour la rentrée prochaine, il contribuera à la formation des tuteurs qui accueillent les nouveaux en entreprise.

Cette stratégie de promotion de la santé-sécurité dans les petites entreprises, reposant sur l'analyse des besoins propres au métier, la création et la mise à disposition d'outils simples, la promotion de solutions concrètes, est également aujourd'hui développée pour la restauration traditionnelle, le transport routier de marchandises et le commerce non-alimentaire de détail.

Renaud NUYTS.
Ingénieur-conseil à la
Direction des risques
professionnels.
CARSAT Bretagne.

**ARACT BRETAGNE****TPE et qualité de vie au travail : des expérimentations au service d'une plus grande diffusion**

Dans un contexte de mutations profondes, les TPE font face à des enjeux de performance, d'attractivité de leurs métiers et d'intégration durable de leurs salariés. Or, si elles se révèlent agiles dans la décision et l'action dès que des résultats concrets sont identifiables à court terme, les TPE s'avèrent difficiles à mobiliser sur des enjeux de qualité de vie au travail et de conduite du changement.

L'Aract Bretagne a pu expérimenter une première action auprès d'artisans d'Ille et Vilaine, en 2015. Portée par la CPRIA, cette action visait à développer une approche positive de l'amélioration des conditions de travail en s'appuyant sur le dialogue social au quotidien et sur le traitement de préoccupations propres à un groupe d'entreprises (ex : situations de travail usantes).

Cette démarche a permis d'identifier des formats d'accompagnement favorisant la mobilisation des entreprises et la qualité des démarches :

- Collectifs et portés par des acteurs

territoriaux, des branches ou des organisations interprofessionnelles.

- Courts et fondés sur les enjeux des entreprises participantes et leurs situations réelles de travail.

- Permettant de susciter une façon nouvelle de penser le travail avec ses salariés.

L'Aract accompagnera en 2016, avec la CPRIA, une nouvelle action en Finistère sur le thème de l'intégration durable. Elle contribuera ainsi à l'un des axes prioritaires du PRST et sera construite sur des principes d'intervention portés par l'Aract (action inter-entreprises et interprofessionnelle alternant temps individuels et collectifs et engagement d'un binôme « employeur/salarié »).

D'autres actions dédiées aux TPE se déploieront au cours de l'année (dispositif RH TPE-PME, Atouts Performance...). Elles viendront enrichir la première phase de capitalisation et servir l'objectif d'une diffusion au plus grand nombre ...

Gwenaële HAMON-CARRÉ,
Directrice
et **Lise DELCOURT**
Chargée de mission,
ARACT Bretagne.

**MSA - PORTES DE BRETAGNE**

Les TPE présentent une grande diversité et sont confrontées à de multiples enjeux (humains, organisationnels, de gestion). Il s'avère peu aisé de les accompagner et d'y promouvoir la santé au travail. La pérennité économique de l'entreprise est en effet souvent la première préoccupation du chef d'entreprise.

Du collectif à l'individuel : des formes d'accompagnement complémentaires.

L'action collective revêt une importance prépondérante. Des démarches menées à l'échelle d'une filière sur une thématique particulière permettent de s'appuyer sur des retours d'expérience d'entreprises ayant œuvré dans le domaine. Elles promeuvent également les échanges entre pairs, favorisant ainsi l'appropriation des actions de prévention.

L'existence d'un réseau environnant les TPE constitue un atout majeur. A partir d'un travail d'analyse et d'échange conduit dans quelques exploitations agricoles maraîchères adhérentes à un même groupement, la restitution réalisée via le groupement auprès de l'ensemble

des adhérents, va permettre de leur transmettre des repères pour améliorer le travail sur les chantiers de récolte et dans les stations de lavage de légumes...

Par ailleurs, les CPHSCT composées de représentants salariés et employeurs des différents secteurs de la production agricole développent des actions transversales aux filières. En Finistère, c'est dans ce contexte qu'une BD relative aux risques psychosociaux en TPE a été créée afin d'alimenter des réunions collectives...

En complément de ces actions collectives, les MSA proposent un accompagnement à l'échelle de l'entreprise. Orienté vers la prévention primaire et la transformation des situations de travail, il prend appui sur un questionnaire large et tout autant sur la promotion de démarches participatives au sein des TPE.

Hervé GUILLOT.
Responsable Santé Sécurité
au Travail.
MSA Portes de Bretagne.

**CPHSCT : Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.*

SITES INTERNET RESSOURCES

- Anact : <http://www.anact.fr/>
- INRS : <http://www.inrs.fr/>
- Ministère : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/>
- Site national GNMSTBTP : <http://www.gnmbtp.org/accueil/accueil.asp>
- Site de prévention dans le BTP : <http://www.preventionbtp.fr/>

**OPPBTP**

Fixer des yeux les ambitions de la Branche du BTP quant aux résultats attendus, tout en ajustant au mieux les moyens déployés, ainsi pourrait-on résumer le plan stratégique quinquennal de prévention à l'Horizon 2020 de l'OPPBTP.

Dans ce cadre, un des principes d'action retenu est de développer la dimension collective et mutualisée pour les actions engagées au profit des entreprises.

L'offre de services de notre organisme portant sur le développement de la culture prévention répond à ce principe. Le recours à la stratégie digitale, avec la mise à disposition d'outils numériques accessibles, en complément des actions de terrain, participe à l'accompagnement de toutes les entreprises. La stratégie définie est d'aller vers davantage de personnalisation sur notre site internet en fonction des profils des utilisateurs, de proposer des outils d'évaluation des risques professionnels simples et offrir toujours plus de solutions innovantes, destinées à nourrir les plans d'action des entre-



prises avec pour finalité d'améliorer les conditions de travail en ateliers comme sur les chantiers. L'approche positive est appuyée de présentations de situations réelles, évaluées sur le terrain (vidéos²).

La communication sur cette offre ainsi que son appropriation passent par des accompagnements de préférence collectifs, car les échanges participent à l'enrichissement de la réflexion de chacun au profit de tous.

L'offre doit être, par ailleurs, envisagée comme nécessairement évolutive en fonction des modifications réglementaires et en portant une attention toute particulière aux suggestions émanant de nos partenaires et entreprises pour coller au mieux à leurs attentes.

Agnès NICOLAY,
Chef d'agence OPPBTP Bretagne.



²<http://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Prevention-et-performance-economique>

OFFRE DE SERVICE ET OUTILS DE PRÉVENTION

SERVICE SANTÉ ET PRÉVENTION BTP 35

Initialement assistantes médicales au Service Santé et Prévention BTP 35, et après une formation d'ASST – Assistante en santé et sécurité au travail, au Cnam d'Angers, pendant 10 mois, nous travaillons en étroite collaboration avec le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire, et favorisons le lien entre le service et les TPE de moins de 20 salariés.

Nos missions principales :

- présentation du service et de ses prestations ;
- information aux employeurs sur la réglementation en santé et sécurité au travail (notamment aux nouveaux adhérents) : proposition d'aide à l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels avec l'outil en ligne de Prévention BTP, recueil des

Fiches de Données de Sécurité, remise de documentations... ;

- repérage des risques professionnels et le relais des besoins à l'équipe ;
- participation à des projets de prévention. Après contact avec l'employeur, nous réalisons une visite des lieux de travail (bureaux, atelier, chantier), nous permettant de collecter les informations pour la réalisation de la fiche d'entreprise. Ce nouveau métier contribue à renforcer la relation entre les TPE qui constituent 80% de nos adhérents et les différents acteurs de notre service. Le lien établi permet de construire une meilleure connaissance mutuelle.

Mmes DÉNIEL, SCHELL et PRIOLU.



SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES ACTEURS

Sur le fond, chaque point de vue fait apparaître une volonté assumée de développer des offres de service en direction des PME-TPE mais aussi de s'investir dans cet axe du PST3 :

Les préventeurs, et c'est bien naturel, centrent leur action sur leur cœur de métier et voient la prévention comme l'enjeu central. Les propositions sont nombreuses et diversifiées en terme de formation de tuteurs ou d'enseignants professionnels, de réalisation d'outils simples, de travail avec les branches, d'accompagnements, d'appuis, d'information, d'aide méthodologique à la réalisation du Document Unique, de propositions de solutions concrètes éprouvées...d'autres ont été évoquées lors du dernier CRPRP : actions interprofessionnelles, e-Learning.

L'accent est mis aussi sur les conséquences d'une désorganisation du travail due à l'accident ou la maladie professionnelle et à contrario, sur les enjeux de la performance et de l'attractivité de salariés compétents.

Les entreprises, de leur côté, considèrent la prévention, et c'est là aussi légitime, comme faisant partie de leurs nombreuses tâches ; elles soulignent les difficultés qu'elles rencontrent, la plus importante étant de concilier

ASSOCIATION REBOND 35

À l'écoute du dirigeant en difficulté

Rebond 35 est une association créée par des chefs d'entreprise du bassin rennais, qui a pour but de venir en aide à des entrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales, en difficulté psychique. Les membres de l'association sont là pour accueillir, écouter, échanger, orienter les dirigeants vers des professionnels de santé lorsque la situation l'exige (psychothérapeute, psychiatre...). REBOND 35 peut aller jusqu'à prendre en charge le coût financier de cet accompagnement. L'association a

participé au choix et à la formation des accompagnements professionnels de santé psychologique connaissant le monde de l'entreprise.

REBOND 35 veut jeter les bases d'un accompagnement, aussi préventif que possible, pour préserver la santé des dirigeants au travail.

Détails sur le site www.rebond35.org/
Contact : contact@rebond35.org



DIRECCTE

L'intervention en direction des plus petites entreprises que compte le tissu économique du territoire national a toujours été une des missions des Direccte, que cela soit dans leur composante « travail » ou développement économique et mise en œuvre des politiques publiques d'emploi avec tout dernièrement, le plan « Tout pour l'Emploi » en direction des TPE. Ce plan comporte une possibilité d'accompagnement financier pour des actions de conseil en ressources humaines, compétences internes à l'entreprise propre à servir aussi l'amélioration des conditions de travail et la santé au travail, notamment sous l'angle de la prévention de l'usure professionnelle ou encore de la Qualité de Vie au Travail.

Les TPE sont une priorité réaffirmée dès 2016 dans l'action de l'inspection du travail qui aura à privilégier

des modalités innovantes d'intervention adaptées à ces entreprises de petite taille. Les TPE sont aussi les bénéficiaires privilégiés des actions qui seront inscrites dans le nouveau Plan Régional Santé au Travail (en cours d'écriture) dont la Direccte a la responsabilité du déploiement et participe à la mise en œuvre avec les préventeurs et les partenaires sociaux de la région. Les années à venir verront donc la conception et la réalisation d'actions inscrites dans le prolongement de ce qui a pu d'ores et déjà se faire avec la CPRIA (voir article de l'ARACT supra) en prenant appui sur la nouvelle Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle issue de la loi de modernisation du dialogue social, dont l'installation est prévue au cours de l'année 2017. Beaux chantiers à venir.

Françoise SOITEUR.
Pôle Travail de la Direccte.

leur travail qu'elles partagent avec leurs salariés et l'environnement économique et réglementaire de plus en plus complexe. Leurs représentants ont fait part de la nécessité de développer une culture de prévention auprès des chefs d'entreprise.

Il s'agit bien, de faire coïncider les 2 approches autour d'idées essentielles :

- L'adaptation des démarches aux métiers.
- La proximité et l'accompagnement.
- La formation.

Souignons aussi une réflexion tout à fait intéressante de l'étude de l'INRS ND 2188 : « Comment favoriser chez les chefs d'entreprise une plus large prise en compte de la prévention ? Perspectives théoriques et pragmatiques » : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ND%202188>

Cette réflexion met en évidence le rôle clé du chef d'entreprise et de son engagement, et la dimension éthique de l'approche de la prévention pour le progrès social. Le CRPRP a envisagé de s'appuyer sur ce document.

C'est donc à partir de ces éléments qu'il conviendrait de définir collectivement au sein du CRPRP, avec les partenaires sociaux, les organismes de prévention et la tutelle, des objectifs concrets.

Michel PETITOT.
CFE-CGC.



PROCHAIN CRPRP : 6 JUILLET 2016

À l'ordre du jour :

- Poursuite des travaux d'écriture du PRST 2016-2020.
- Position régionale sur le suivi médical des intérimaires.
- Point sur les motifs de retrait de la liste des consultants signataires de la charte régionale de prévention des RPS.
- Point sur l'évolution des effectifs de médecins du travail en région.



ABONNEMENT ET CONTRIBUTIONS

Cette lettre vous est ouverte et vous pouvez y contribuer en proposant, un article, un témoignage, une actualité...

Contact : bretag.polet@direccte.gouv.fr
Demande d'abonnement : diarbenn@orsbretagne.fr

DIRECCTE BRETAGNE

Immeuble «Le Newton» - 3 bis avenue de Belle Fontaine
TSA 71732 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX - Tél. : 02 99 12 22 22
Conception : Comité de rédaction CRPRP - Elisabeth Quéguiner ORS Bretagne